

UN PROJET D'AGRIVOLTAÏSME AVEC STATION DE STOCKAGE SUR LE TERRITOIRE DE JOUHET

ENERGIETEAM ÉTUDIE ACTUELLEMENT LA FAISABILITÉ D'UN PROJET D'AGRIVOLTAÏSME INTÉGRANT UNE STATION DE STOCKAGE. CELUI-CI REPRÉSENTERAIT UNE PUISSANCE TOTALE DE 8,8 MWC, AVEC DES TABLES PHOTOVOLTAÏQUES COUVRANT UNE SURFACE PROJETÉE AU SOL DE 3,5 HECTARES RÉPARTIE SUR UNE ZONE DÉDIÉE AU PHOTOVOLTAÏQUE DE 9,1 HECTARES. LA SURFACE CLÔTURÉE S'ÉTENDRAIT SUR 14,6 HECTARES, AU SEIN D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE OVINE. LE DIMENSIONNEMENT DES INSTALLATIONS A ÉTÉ DÉFINI EN CONCERTATION AVEC LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET L'EXPLOITANT AGRICOLE. LE PROJET VISE NOTAMMENT À OFFRIR AUX OVINS UNE PROTECTION CONTRE LES PRÉDATEURS ET LES ALÉAS CLIMATIQUES, TOUT EN CONTRIBUANT À LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUELABLE.



L'ACTUALITÉ DU PROJET

Prévision fin été 2026 : dépôt de la demande de **permis de construire** en mairie et instruction supervisée par le préfet

10 juin 2026 : **permanence publique d'information** et réunion du comité de projet avec les représentants des collectivités locales et energieTEAM sur l'intégration territoriale du projet

Mai 2026 : validation de l'implantation du projet agrivoltaïque

Mars 2026 : rencontre avec le nouveau maire de Jouhet, M. Dany HULIN et le nouveau conseil municipal

Novembre 2024 : **délibération du conseil municipal** en faveur du projet et inscription de la zone d'étude en zone d'accélération des énergies renouvelables

Juillet 2024 : lancement des **inventaires écologiques**, de l'**étude paysagère** et de l'**étude d'impact** pour recenser la faune et la flore

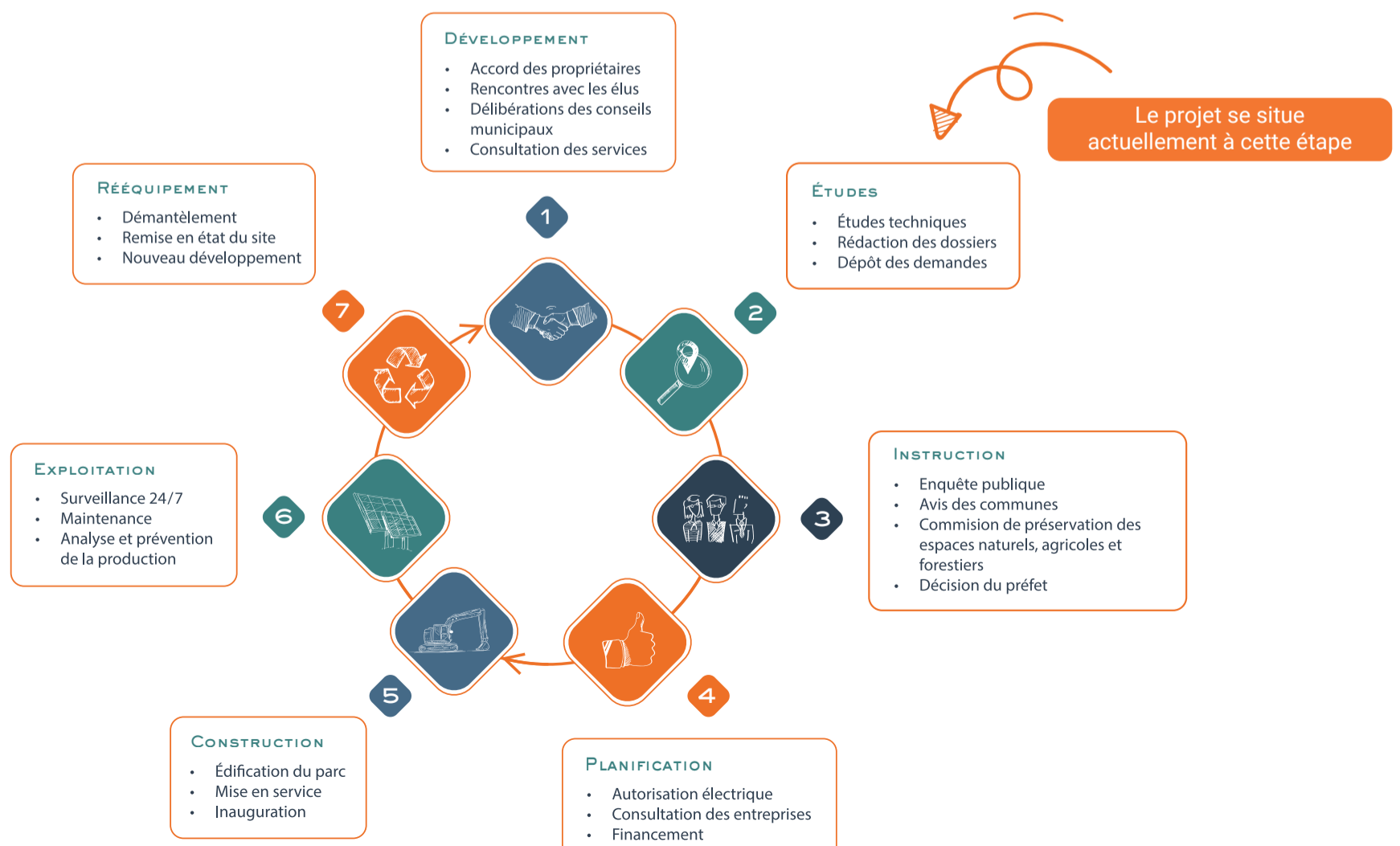
Juillet 2024 : lancement de l'**étude préalable agricole** avec la **chambre d'agriculture**

Janvier 2024 : présentation du projet à la **chambre d'agriculture**

Janvier 2024 : présentation du projet à l'ancien maire de Jouhet, M. Dominique RABAN et son conseil

Juin 2023 : organisation de rencontres et d'échanges avec les **propriétaires fonciers** et l'**exploitant agricole**

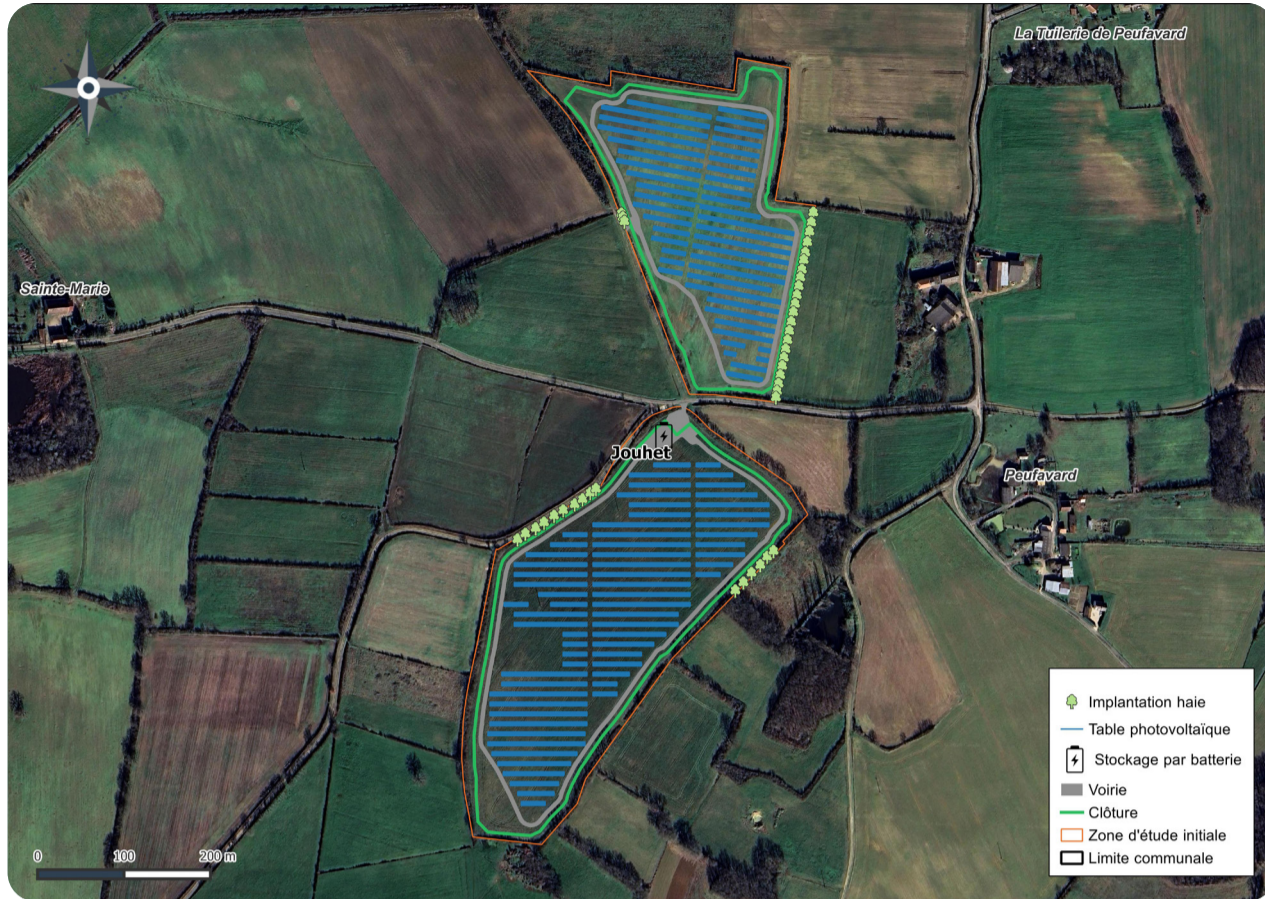
AVEC VOUS, DE A À Z





UN SITE CHOISI AVEC SOIN, AU CŒUR DU TERRITOIRE

La zone d'implantation du projet agrivoltaïque se situe sur une prairie pâturée hors contraintes techniques, patrimoniales et environnementales qui réglementent l'implantation d'un parc.



UN RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE OPTIMISÉ

Le poste de livraison serait implanté au sein de la zone du projet. La solution de raccordement entre ce poste et le poste source sera définie par Enedis, en charge de sa réalisation.

Les onduleurs, installés en bout de rangées des tables photovoltaïques, convertissent le courant continu produit par les panneaux en courant alternatif. L'électricité est ensuite acheminée vers le poste de livraison du parc au moyen de câbles enterrés.

Depuis ce poste de livraison, l'énergie est transportée vers le poste source ou injectée sur le réseau haute tension (HTA), avant d'être distribuée sur le réseau domestique en basse tension (230 volts).



UNE INSTALLATION AU SERVICE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

EnergieTEAM développe des solutions agrivoltaïques innovantes, pensées pour s'intégrer harmonieusement aux exploitations agricoles.

ILLUSTRATION D'UN PROJET D'ÉLEVAGE

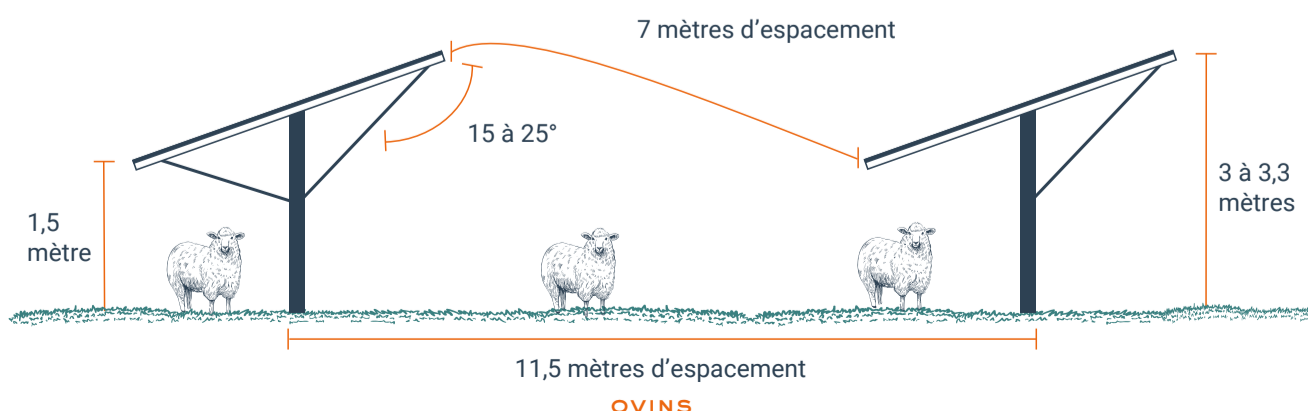


Nos installations permettent de concilier production agricole et production d'électricité solaire, en créant une véritable synergie entre les deux activités, tout en offrant aux ovins une protection accrue contre les prédateurs et les aléas climatiques.

L'emplacement de l'installation photovoltaïque sera proposé à l'administration lors du dépôt du dossier en mairie.

Dans le cadre de ce projet, il concernera un élevage ovin, comme illustré ci-dessous.

PROJET D'ÉLEVAGE



L'AGRIVOLTAÏSME : UNE ALLIANCE DURABLE ENTRE AGRICULTURE ET ÉNERGIE SOLAIRE



Chez energieTEAM, nous sommes convaincus que l'agriculture et la production d'énergie solaire peuvent se renforcer mutuellement.

Nos solutions agrivoltaiques permettent de concilier production agricole et production d'électricité solaire, en créant une véritable synergie entre les deux activités. Les installations sont conçues pour s'intégrer harmonieusement aux parcelles, sans compromettre leur usage agricole tout en offrant aux ovins une protection contre les prédateurs.

L'agriculteur est au cœur du projet. Chaque installation est entièrement adaptée aux besoins de l'exploitation : espacement des structures, hauteur des panneaux, etc. Tout est pensé pour garantir la continuité des pratiques agricoles, le bien-être animal et le confort de travail.

EnergieTEAM est signataire de la charte de la fédération nationale ovine, affirmant son engagement en faveur d'élevages respectueux.

L'agrivoltaïsme représente un levier économique durable. Ce complément de revenu contribue à la pérennisation de l'exploitation.

Quant à energieTEAM, l'entreprise s'engage à respecter durablement les terres agricoles. À l'issue des travaux, nous procédons à un réensemencement de qualité afin de préserver le potentiel agronomique des sols. Durant toute la phase d'exploitation du parc, nous assurons le suivi du projet (contrôles réalisés par les services de l'État, la chambre d'agriculture ou par un bureau d'études agronomique indépendant).



Baisse des températures sur la parcelle en période estivale

Limitation de l'évapotranspiration, du stress hydrique et économie en eau

Amélioration du bien-être animal grâce à l'ombrage et à l'abri



POUR ALLER PLUS LOIN



Pour en savoir plus sur l'agrivoltaïsme, nous vous invitons à consulter notre brochure « [Agrivoltaïsme : une alliance durable entre agriculture et énergie solaire](#) ».

Vous y découvrirez tout ce qu'il faut savoir sur l'approche et les solutions développées par energieTEAM.



LE COMITÉ DE PROJET, UN ESPACE DE DIALOGUE ET D'INFORMATION

Prévus par la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, les comités de projet constituent un espace de dialogue entre les représentants locaux et les développeurs sur les projets d'énergies renouvelables situés en dehors des zones d'accélération.

Les comités de projet sont composés d'un ou plusieurs représentants du porteur de projet, de la commune d'implantation du projet, des communes limitrophes et de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) de la commune d'implantation.

Les membres du comité se réunissent avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin de débattre de sa faisabilité et des conditions de son intégration dans le territoire.

Ses objectifs sont multiples :

- développer le projet avec les représentants du territoire,
- favoriser le dialogue et la concertation afin de recueillir les avis, interrogations et attentes des parties prenantes tout au long du projet.

Il s'agit de renforcer la concertation sur les principaux projets d'énergies renouvelables en dehors des zones d'accélération.

